

EXTRAIT DE DECISION DU BUREAU COMMUNAUTAIRE
COMMUNAUTE DE COMMUNES VAL DE GATINE
 Place Porte Saint-Antoine
 79220 CHAMPDENIERS

**décision :
 B_2023_16_1**

L' an deux mille vingt trois, le lundi 15 mai à 14 h 00, le Bureau dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire salle de réunion siège social à Champdeniers, sous la présidence de Monsieur RIMBEAU Jean-Pierre, Le Président.

Nombre de délégués en
 exercice : 9

Date de convocation du : 09 Mai 2023

Présents : 7

Titulaires : Monsieur FRADIN Jacques, Monsieur RIMBEAU Jean-Pierre, Madame TAVERNEAU Danielle, Madame MICOU Corine, Monsieur JEANNOT Philippe, Monsieur ATTOU Yves, Madame SAUZE Magalie

Votants : 7

Absent(s) :

**Objet : Ressources
 humaines Création et
 suppression de poste**

Excusé(s) : Monsieur OLIVIER Pascal, Madame CHAUSSERAY Francine

Secrétaire de Séance : Madame Danielle TAVERNEAU

Vu le Code Général de la Fonction publique et notamment ses articles L313-1 et L332-8

Vu le budget de la Communauté de communes Val de Gâtine

Vu le tableau des emplois et des effectifs

Conformément à l'article L313-1 du Code Général de la Fonction publique, susvisé les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement

Conformément à la délibération du conseil communautaire en date du 21 février 2023 portant délégation au bureau communautaire pour prendre toute décision en matière de création, modification et suppression de postes

Considérant qu'il est nécessaire d'ajuster le temps de travail des postes au temps de travail effectué et déjà rémunéré de façon régulière en heures complémentaires

Considérant la dernière mise à jour du tableau des effectifs au 27 mars 2023

Après en avoir délibéré, le Bureau communautaire **DECIDE à l'unanimité**

- De procéder aux modifications du tableau des effectifs ci-dessous avec prise d'effet à compter de ce jour
- D'autoriser M. le Président ou son représentant à signer tous documents nécessaires à la mise en œuvre de cette décision.
- Dit que les crédits sont prévus au budget

Nombre	Poste à créer	Missions	Durée hebdomadaire du poste
1	Agent social	Aide à domicile	20 h
1	Agent social	Aide à domicile	15 h
Modification temps de travail inférieure à 10 %			
1	Adjoint d'animation principal 1 ^{ère} classe	ATSEM et accueil périscolaire	35 h au lieu de 34,20 h
1	ATSEM principal 1 ^{ère} classe	ATSEM et accueil périscolaire (rangement +périscolaire)	35 h au lieu de 33 h

- De procéder à la suppression des postes ci-dessous :

Nombre	Postes à supprimer	Missions	Durée hebdomadaire du poste
1	Agent social	Aide à domicile	10 h
1	Agent social	Aide à domicile	12 h

Pour : 7 Contre : 0 Abstention : 0

Le Secrétaire de séance
Danielle TAVERNEAU

La présente décision est susceptible de recours devant le
Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter
de sa date de publication, notification.

Le Président
Jean-Pierre RIMBEAU

Emis le 15/05/2023
Publié le 22/05/2023
Transmis en sous-préfecture le

The image shows a circular official stamp in blue ink. The text around the perimeter of the stamp reads "CC-VAL DE GATINE" at the top and "BOULEVARD DES SAINTS" at the bottom. In the center of the stamp is a heraldic emblem. Overlaid on the stamp is a handwritten signature in black ink.